



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

À l'occasion du 2^{ième} anniversaire de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté
Le gouvernement Charest s'apprêterait à « baillonner » les pauvres

Montréal, le 13 décembre 2004 – Le 13 décembre 2002, les députés de l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui engageait la société québécoise « *à tendre vers un Québec sans pauvreté* ».

Ayant appris que le gouvernement allait fort probablement utiliser le baillon pour procéder à l'adoption du très controversé Projet de loi 57, dont les effets seront d'appauvrir davantage les citoyens et citoyennes à l'aide sociale et de rendre davantage arbitraire le droit à un revenu décent, l'opération « cadeau de Noël » du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) tient à rappeler aux « 124 » députés de l'Assemblée nationale que le Projet de loi 57 est contraire à Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qu'en conséquence, il ne devrait pas être adopté.

Selon Éric Bondo, coordonnateur au FCPASQ, *«l'utilisation du baillon pour appauvrir les pauvres, à peine dix jours avant Noël et seulement 5 jours après la grande guignolée, c'est démontrer à quel point le gouvernement Charest n'a que faire de la solidarité des Québécoises et des Québécois à l'égard des plus démunis.»*

Afin d'aider à cet examen de conscience, le cadeau qui leur a été livré ou envoyé par des membres du FCPASQ et de certains de leurs alliés comprenait, entre autres, les éléments suivants :

- Un résumé de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- La lettre des engagements électoraux de Jean Charest prise lors de la dernière campagne électorale en matière d'aide sociale;
- Un extrait d'une publication du FCPASQ sur les préjugés.

Le recours en cour supérieure parti pour s'éterniser...

Sur un autre front, le FCPASQ dénonce l'attitude du Gouvernement en ce qui concerne la requête en jugement déclaratoire concernant le règlement déposé le 22 septembre

par le Ministère de l'emploi de la solidarité sociale et de la famille (règlement « Tanguy »). Le bureau du Procureur Général a d'abord demandé une remise de la première audience prévue le 6 décembre, en raison d'un conflit d'horaire. Aujourd'hui, 13 décembre, les avocats du gouvernement ont demandé à pouvoir présenter leur défense par écrit, procédure d'exception qui leur accorde, après acceptation du juge, jusqu'au 10 février 2005 pour présenter la dite défense.

M. Bondo explique : « *Cela fait plus d'un mois que nous avons déposé cette requête et le Ministère n'est toujours pas prêt à procéder. De notre côté, nous sommes prêts à procéder depuis le premier jour et nous nous attendions à une meilleure coopération de nos vis-à-vis, car au-delà des luttes politiques, il y va de la vie de dizaines de milliers de personnes en situation de pauvreté dont bon nombre attendront dans l'angoisse la décision du tribunal à savoir s'ils perdront ou non 20% de leurs revenus dès le premier janvier 2005. Nous sommes en mesure de démontrer qu'avec son projet de règlement, le Ministre de la solidarité sociale a tiré dans le tas tout en prétendant viser des jeunes aptes au travail. Ses mensonges et ses préjugés lui ont fait gagner pour un temps l'assentiment du public ; la vérité finira par le rattraper et il aura à en assumer les conséquences. D'autre part, j'ai peine à croire que le Ministère ait besoin de 3 mois pour présenter une défense s'il est assuré de remporter sa cause, et c'est peut-être là un point intéressant pour nous dans cette affaire.*»

-30-

Source : Éric Bondo
 Tél : 514-577-3279 (cellulaire)
 Tél : 514-987-1989